

L'ANRU & LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV) ARCADIA - ANGERS

Qu'est-ce que l'ANRU ?

Certains programmes immobiliers neufs bénéficient d'une TVA réduite lorsque qu'ils se situent dans une zone ANRU : quartiers prioritaires de la ville amenés à se développer permettant de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5%.

C'est l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui va déterminer dans quelle zone géographique la construction de programme neuf est une priorité.

Quelles conditions & quels bénéficiaires ?

Qui peut en bénéficier & sous quelles conditions ?

- ◆ **Les ménages sous conditions de ressources**
- ◆ Toute personne qui cherche à accéder à la propriété au titre de la **résidence principale** et qui a pour projet d'habiter le logement **pour minimum 10 ans**



Les avantages

Le dispositif zone ANRU offre notamment les avantages suivants :

- ◆ Une **TVA à 5,5%**
- ◆ Un **prix de revente libre au bout de 10 années de détention** du logement
- ◆ Choisir une zone ANRU, c'est parier sur un **quartier en plein devenir**, compétement transformés où sont construits des équipements neufs
- ◆ Les **avantages du neuf** (confort, nouvelles normes, durabilité, performances énergétiques et environnementales...)

Les plafonds de ressources

Dans le cadre de leur habitation principale, tous les ménages ayant des **revenus inférieurs aux plafonds ci-dessous** peuvent bénéficier du dispositif zone ANRU (revenu fiscal de référence N-2).

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT LE LOGEMENT	PLAFONDS DE RESSOURCES ANRU 2026 - ZONE B1
1	33 771 €
2	45 100 €
3	54 233 €
4	65 474 €
5 et +	77 022 €
6	86 805 €

Saint-Nazaire

30 av. Léon Blum
02 40 22 98 76
contacts@groupecisn.fr

Nantes

14 bd des anglais
02 40 40 25 00
nantes@groupecisn.fr